

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1927

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Plan de valorisation - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située rue Francisque Aynard

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burrecand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Ederly (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1927**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Oullins

Objet : Plan de valorisation - Cession, à titre onéreux, à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise située rue Francisque Aynard

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est propriétaire de la voie dénommée rue Francisque Aynard suite à la délibération n° 72-1640 du 18 décembre 1972 relatif au transfert définitif à la Communauté urbaine de Lyon de la propriété de certains biens du domaine public des communes membres.

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation et de renouvellement urbain de la Cité Jacquard à Oullins, la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée a sollicité la Métropole afin d'acquérir une partie du domaine public métropolitain située rue Francisque Aynard à Oullins.

II - Désignation du bien

Il s'agit d'une emprise à détacher du domaine public métropolitain, à usage de voirie, d'une superficie de 843 m² et située rue Francisque Aynard à Oullins.

III - Conditions de la cession

Dans ce contexte, et afin d'accompagner cette opération à fort enjeu de renouvellement urbain sur une commune carencée en logements sociaux, la Métropole consent à valoriser l'emprise cédée en retenant son usage actuel d'espace public sur la base de 75 € HT le mètre carré, dérogeant ainsi l'avis de la direction de l'immobilier de l'État (DIE), dans la mesure où le projet de la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée prévoit la création marginale de surface de plancher sur le terrain.

Une partie de l'emprise sera aménagée en mail piéton, de statut privé, entretenu par l'acquéreur, le restant sera bâti à la marge, permettant de maintenir le secteur désenclavé.

La SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée reconnaît que des réseaux d'alimentation d'eau potable et d'assainissement se trouvent sous l'emprise cédée et s'engage à prendre en charge leurs nécessaires dévoiements générés par l'opération immobilière qu'elle réalise.

Aux termes du projet d'acte, la cession de cette emprise interviendra au prix de 75 € le mètre carré, soit 63 225 € HT et 69 547,50 € TTC, bien cédé libre de toute occupation.

L'acquéreur prendra en charge tous les frais liés à cette cession.

Par délibération séparé, figure à l'ordre du jour du présent Conseil, le déclassement et la désaffectation de l'emprise précitée.

La DIE, consultée sur le montant de la cession, indique une valeur vénale supérieure à celle que l'acquéreur s'engage à verser.

Le montant proposé par le preneur, inférieur à celui qu'indique l'administration fiscale, se justifie, d'une part, par la mission d'intérêt général assumée par les organismes HLM, parmi lesquels la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée, répondant aux besoins en logement social de l'agglomération, et, d'autre part, par la nécessité de préserver l'équilibre financier de l'opération ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 13 avril 2023 joint au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la cession, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 63 225 €HT, soit 75 € le mètre carré auquel se rajoute la TVA au taux de 10 % d'un montant de 6 322,50 €, soit un montant total de 69 547,50 €TTC, à la SA d'HLM ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ou à toute autre société qui lui sera substituée, d'une emprise à détacher du domaine public métropolitain, à usage de voirie, d'une superficie de 843 m² située rue Francisque Aynard à Oullins, dans le cadre du projet de réhabilitation et de renouvellement urbain de la Cité Jacquard.

2° - Autorise le Président de la Métropole à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière individualisée le 23 janvier 2023 pour un montant de 125 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O7856.

4° - La cession sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 69 547,50 € en recettes - chapitre 77,
- sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole : 63 225 € en dépenses et en recettes pour des écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 sur l'opération n° 0P07O2752.

5° - Tous les frais liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-305646-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
